

Hsley,	Motherwell,
Jenkins,	Neill,
Johnston	Odette,
(Long Lake),	Perras,
King	Pouliot,
(Kootenay-Est),	Power,
King (Mackenzie),	Ralston,
Lacombe,	Rinfret,
Laflamme,	Robb,
Lauctôt,	Roberge,
Langlois,	Ross (Moose Jaw),
Lapierre,	Rutherford,
Lavigueur,	St-Père,
Letellier,	Séguin,
Lovie,	Sinclair (Queen),
Macdonald	Smith (Stormont),
(Glengarry),	Spence (Maple-Creek),
MacLean,	Steedsman,
McIntosh,	Stewart
McKenzie,	(Edmonton-Ouest),
McMillan,	Taylor,
McPhee,	Telford,
Malcolm,	Thorson,
Mercier (Laurier-	Totzke,
Outremont),	Vallance,
Mercier (St-Henri),	Veniot,
Millar,	Verville,
Milne,	Young (Saskatoon),
Morin (Bagot),	Young
Morin (St-Hyacinthe-	(Weyburn).—97.
Rouville),	

(La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

#### ONT PAIRE:

MM.	MM.
Wilson (Wentworth),	Kay,
Clark,	Cahill,
Hocken,	Denis (Joliette),
Bell (St-Antoine),	Raymond,
Black (Yukon),	Prévost,
Cantley,	McLean,
Spence (Parkdale),	Sylvestre,
MacLaren,	Fiset,
Cotnam,	Dussault,
Bennett,	Lapointe,
Manion,	Euler,
Rowe,	Lacroix,
Hubbs,	Hay,
White (London),	Gershaw,
McQuarrie,	Fafard,
Church,	Dubuc,
Simpson,	Morrissey,
Thompson,	Robitaille,
Anderson (Halton),	Girouard,
White (Mont-Royal),	Wilson (Vaudreuil),
Gott,	Rhéaume,
Perley (sir George),	Marcil,

Sir EUGENE Fiset: J'avais pairé avec l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. MacLaren); autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

M. SANDERSON: J'avais pairé avec l'honorable député de Haldimand (M. Senn); eussé-je voté, je me serais prononcé contre l'amendement.

M. McLEAN: J'avais pairé avec l'honorable député de Pictou (M. Cantley); sans cela, j'aurais voté contre l'amendement.

[M. Irvine.]

L'hon. M. BENNETT: J'avais pairé avec l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe); si j'avais voté, c'eût été pour l'amendement.

M. ROWE: J'avais pairé avec l'honorable député de Beauce (M. Lacroix); autrement, j'aurais voté pour l'amendement.

M. CAHAN: J'avais pairé avec l'honorable député de Cartier (M. Jacobs); sans cela, j'aurais voté pour l'amendement.

M. BELL (Saint-Antoine): J'avais pairé avec l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond); si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. JOHNSTON: J'avais pairé avec l'honorable député de Stanstead (M. Baldwin); autrement, j'aurais voté pour l'amendement.

M. TOBIN: J'avais pairé avec l'honorable député d'York-Ouest (sir Henry Drayton); autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

(La motion est adoptée.)

#### QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

#### EXÉCUTION DE LA LOI DES PENSIONS

M. YOUNG (Toronto-Nord-Est) demande:

1. L'exécution de la loi des pensions relève-t-elle du Bureau des Commissaires des pensions ou du département du Rétablissement civil des soldats?

2. Si l'application de la loi relève en partie du Bureau et en partie du département susdits, quelles parties, respectivement, relèvent du Bureau ou du ministère?

3. Comment établit-on le degré d'invalidité donnant droit à une pension, et dans cet établissement quelle est la part de responsabilité du Bureau et quelle autre appartient au ministère?

4. Par quelle autorité l'examen ou le réexamen de la pension est-il fait?

5. Le département du Rétablissement civil des soldats contrôle-t-il de quelque façon le Bureau des commissaires des pensions, quant à l'exécution ou à d'autres fins?

6. Le Bureau des commissaires est-il complètement indépendant du département du Rétablissement civil des soldats?

Par l'hon. M. KING (ministre du Rétablissement des Soldats):

1. Les relations entre le bureau des commissaires de pensions et le ministère du Rétablissement civil des soldats sont définies par le décret de l'exécutif C.P. 2722, du 17 août 1921, qui décrète:

"...le bureau des commissaires des pensions doit, par l'entremise du ministère, établir la ligne de conduite à suivre dans la mise en vigueur des dispositions de la loi des pensions."

2. Le bureau constitue un tribunal plutôt